



## CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN SALLE D'ETUDE

Répondre à la demande et l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, surveillants...) : tel est l'objet de la charte des salles d'études.

### Les élèves du collège ont le droit :

- A un **cadre de travail calme** et propice à la réalisation des travaux et tâches demandés par les professeurs.
- A un **encadrement adulte** veillant au respect du travail de chacun.
- A une **aide concrète** dans son travail personnel.
- A un **espace propre et agréable**.

### En contrepartie, les élèves du collège ont un certain nombre de devoirs :

#### LE RESPECT (conformément au règlement intérieur) :

- **Des personnes** : l'attitude générale doit être correcte.
- **Des horaires** : tout comme pour un cours, les élèves doivent s'y rendre à l'heure et y rester jusqu'à la fin.
- **Du matériel** : aucune dégradation ne sera tolérée (graffitis, gravures sur les tables, encre, blanco...) et ferait l'objet d'une réparation par l'élève. Les élèves ne doivent pas se balancer sur leurs chaises.

#### LE SILENCE :

- **Le silence est la condition d'une bonne concentration, pour un travail soigné et efficace.** Le travail en groupe n'est autorisé que rarement en ces lieux. Seuls les **CHUCHOTEMENTS** sont permis.
  - Afin de veiller à la bonne conduite de cette règle, chaque élève déposera son carnet de correspondance en coin de table ; celui-ci pourra être récupéré par l'Assistant d'Education à tout moment en cas de non respect des règles.
- **Les communications entre élèves et déplacements ne sont possibles qu'après autorisation donnée par un surveillant.**

#### LE TRAVAIL :

- Chaque élève doit **prévoir du travail ou de la lecture** pour les heures d'étude. Les surveillants vérifient régulièrement avec les élèves que leur travail est réellement terminé. D'autres occupations sont tolérées à conditions qu'elles soient **individuelles**, que l'élève reste concentré durant l'heure et que cela ne nuise pas à son travail personnel ; Du papier, des crayons de couleur et des feutres sont à la disposition des élèves sur demande.

#### LA PROPRETÉ :

- Il n'est pas autorisé d'apporter de la nourriture ou des friandises ;
- **Les papiers, découpages... doivent être ramassés** en fin d'heure et mis à la poubelle ;
- Les élèves doivent **ranger leurs chaises** avant de quitter la salle.

Les élèves et les adultes doivent respecter les règles de vie définies ci-dessus. Les élèves doivent également respecter les consignes supplémentaires données par les surveillants. En aucun cas ils ne tolèrent qu'un élève puisse nuire au travail de ses camarades.